
Q2-23

Référence:

Référence à la question Q-183.

Question:

Nous n'avons pas les références citées. Le promoteur devra fournir les références afin que Ressources Naturelles Canada puisse en faire l'évaluation.

Réponse:

La réponse à la question Q-183 fait référence à l'évaluation du risque technologique comprise dans l'Étude d'impact environnemental (ÉIE), en particulier les annexes 1 et 2 de cette évaluation.

Précisons que l'« Évaluation du risque technologique » apparaît au chapitre 9 de l'ÉIE. Bien qu'une partie de la documentation de soutien de cette évaluation ait d'abord été intitulée Annexe 1 et Annexe 2, lors de leur inclusion dans l'ÉIE, ces textes ont été intégrés aux autres annexes de l'ÉIE, et auraient dû être correctement identifiés dans la réponse à la question Q-183 sous la désignation « annexes X et XI de l'ÉIE ». Ces annexes sont correctement référencées dans le texte de l'ÉIE.

Pour plus de précision, les annexes appuyant le chapitre sur l'évaluation du risque technologique sont les suivantes :

Annexe X – Feuilles de travail d'identification des dangers

Annexe XI – Scénarios d'accidents

Annexe XII – Fréquence des scénarios d'accidents

Annexe XIII – Conséquences des scénarios d'accidents

L'annexe X (Feuilles de travail d'identification des dangers) comporte deux tableaux décrivant les événements et les conséquences potentielles liés à divers scénarios d'accidents utilisés dans l'analyse du risque. Pour un certain nombre de ces scénarios, l'activité sismique est indiquée comme cause possible de bris dans la colonne « Éléments déclencheurs spécifiques ». L'annexe XI (Scénarios d'accidents) décrit les paramètres des 133 scénarios étudiés.